

développement industriel. Ces évolutions mettent en lumière l'importance croissante de la technologie et en particulier du transfert des technologies qui peuvent être absorbées et mises au point par l'industrie latino-américaine. L'intention manifestée récemment par l'Argentine de négocier avec le Canada un accord pour la construction d'un réacteur nucléaire nous en offre une illustration saisissante. Il semble que pour un grand nombre de pays la technologie acquière en fait autant d'importance que le capital. Naturellement, ces deux éléments sont indissociables. C'est ainsi que l'accès à la technologie peut être entravé par des problèmes tenant à l'investissement et à l'appropriation du capital.

Le nombre croissant des problèmes financiers surgissant dans la région traduit, il nous semble, la volonté marquée des gouvernements de garantir que les ressources canalisées vers leurs pays contribuent au développement, selon des modalités compatibles avec leurs priorités et leurs réactions. Tout naturellement, les conditions varient d'un pays à l'autre et exigent que les apporteurs du capital et de la technologie nécessaires utilisent des modes d'approche différents.

Il n'est donc pas surprenant que ces questions préoccupent particulièrement les pays latino-américains à ce stade de leur développement, or, en réalité, ces problèmes ne se posent pas uniquement à l'Amérique latine pas plus qu'à l'ensemble du tiers monde. Le Canada, par exemple, se heurte à des difficultés analogues dans la gestion de ses ressources et la définition de son milieu économique national. Dans la recherche de solutions équitables à ces problèmes, nous croyons opportun de souligner deux principes directeurs: le premier est le droit de tout état souverain d'exercer sur son économie la surveillance jugée nécessaire, le second est le droit des investisseurs, prêts à exposer leurs capitaux, à des garanties équitables et rationnelles. Il arrive parfois que ces principes fissent la contradiction et des divergences de vues sont inévitables.

Les répercussions de ces différends sur la Banque sculent aux yeux et soulèvent des questions qui demanderont un examen plus poussé. La Banque ne dispose malheureusement que de moyens limités pour contribuer au règlement de ces différends. Pour notre part, en toute sincérité, nous doutons de l'opportunité de confier un tel rôle à notre institution ou à tout autre organisme similaire ou de leur habileté à le remplir avec efficacité. Nous formons le vœu que, dans toute la mesure du possible, notre Banque soit tenue à l'écart de ces conflits qui logiquement et inévitablement doivent être tranchés par des négociations bilatérales.

Du point de vue de la Banque, l'impératif est de s'efforcer de trouver les mesures susceptibles de parer à plus long terme la répétition de ces difficultés entre membres. Bien que plusieurs voies